

Greffé du Tribunal de la concurrence

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement

A blue ink signature of the name "James Moore".

L'honorable James Moore
Ministre de l'Industrie

Table des matières

Message du Ministre	1
Section I : Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être	3
Responsabilités.....	3
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes	4
Priorités organisationnelles.....	4
Analyse des risques.....	6
Sommaire du rendement	7
Profil des dépenses	10
Budget des dépenses par crédit budgétaire	10
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	11
Résultat stratégique	11
Programmes.....	12
Section III : Renseignements supplémentaires	17
Faits saillants des états financiers	17
Rapport Dépenses fiscales et évaluations	19
Section IV : Autres sujets d'intérêt.....	21
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation.....	21
Notes finales.....	21

Message du Ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport sur les principales activités du portefeuille de l'Industrie en 2012-2013.

Durant cette période, le Portefeuille a continué à former et à recruter des chercheurs talentueux de calibre mondial par l'entremise de programmes administrés par les conseils subventionnaires fédéraux. Il a également pris d'importantes mesures pour améliorer les résultats de commercialisation en procédant à la transformation du Conseil national de recherches du Canada en organisme de recherche et de technologie axé sur l'industrie. Cet objectif a également été soutenu par des réinvestissements dans des programmes comme le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, et le Programme de centres d'excellence en commercialisation et en recherche.



Le Tribunal de la concurrence a continué à exercer son rôle judiciaire et a traité des dossiers portant sur les services bancaires et de cartes de crédit, les services de courtage immobilier, des groupements de compagnies aériennes transfrontalières, et la fourniture de chauffe-eau. Les décisions qui seront rendues dans ces cas complexes et importants pourraient créer des retombées pour tous les consommateurs canadiens et influencer les pratiques commerciales partout au pays.

À compter de maintenant, le portefeuille de l'Industrie continuera à se montrer responsable sur le plan financier, tout en concrétisant les priorités du gouvernement, soit la création d'emplois et la croissance économique. Les membres du Portefeuille continueront à jouer un rôle clé pour encourager la collaboration entre le milieu de la recherche et le secteur privé; renforcer le secteur manufacturier en vue de maintenir et d'attirer au pays des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale; et présenter la réponse du gouvernement à l'Examen des programmes et des politiques de l'aérospatiale et de l'espace en vue de conserver la position de chef de file qu'occupe le Canada dans ces domaines.

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport ministériel sur le rendement* du Greffe du Tribunal de la concurrence pour l'exercice 2012-2013.

Le ministre de l'Industrie,

A blue ink signature of James Moore, which appears to read "James Moore".

James Moore

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

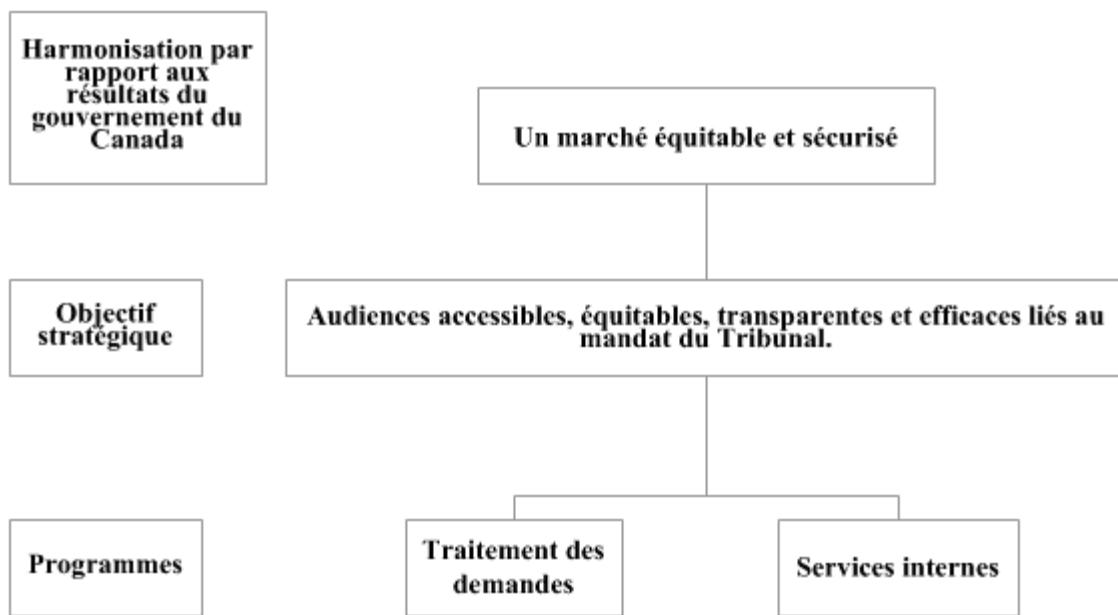
Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires et les services de carte de crédit, les produits de volaille, les services de gestion de carrière et les services de courtage immobilier.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal de la concurrence. Le Greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent rapport ministériel sur le rendement. Ce rapport porte sur les activités du Greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le Greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du Greffe du Tribunal de la concurrence est situé dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes



Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique
Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal	Nouvelle	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité? <ul style="list-style-type: none"> Deux affaires complexes de grande importance ont été entendues lors d'audiences électroniques après que le Tribunal eut publié à l'intention de la communauté juridique un avis selon lequel ce système allait servir dans pratiquement toutes les affaires dont il serait saisi. Les observations communiquées après l'audience par les parties et les membres du Tribunal ont été très positives. Le Greffe a continué d'améliorer son système en fonction des observations qui lui ont été communiquées. Toutes les décisions affichées sur le site Web satisfont maintenant aux exigences relatives à l'accessibilité du Web énoncées dans la Norme sur l'accessibilité des sites Web du Conseil du Trésor. 		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédent l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Formation continue pour les membres du Tribunal	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité? <ul style="list-style-type: none"> Les affaires complexes instruites au cours de l'exercice ont donné à neuf membres du Tribunal l'occasion de prendre une part active aux audiences. Étant donné le calendrier chargé du Tribunal, la réunion annuelle des membres a été reportée pour permettre au Tribunal de centrer ses efforts sur les audiences et la prise de décisions. Les membres du Tribunal ont pu appliquer leurs connaissances théoriques en économie et ont dû composer avec des questions de concurrence complexes et interreliées d'envergure nationale. Les décisions rendues dans le cadre des audiences du Tribunal ont souvent d'importantes répercussions sur les consommateurs et certains secteurs de l'économie. 		

Priorité	Type	Programmes
Soutenir l'examen pangouvernemental des dépenses en mettant en œuvre des initiatives qui visent à améliorer l'efficacité des opérations et la prestation des services	Nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des demandes Services internes
Sommaire des progrès		
Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité? <ul style="list-style-type: none"> La salle d'audience a été de plus en plus utilisée suivant notre nouvelle approche qui prévoit de la mettre davantage à la disposition à d'autres organisations judiciaires. De plus, une proposition vise à utiliser davantage la bibliothèque et à rendre les ouvrages sur le droit de la concurrence plus accessibles aux juges de la Cour fédérale qui entendent des affaires relatives à la concurrence. Les audiences électroniques ont déjà permis de réduire la quantité de papier utilisé lors des audiences d'importance majeure. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organismes pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Priorité permanente	Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.
Sommaire des progrès		
Quels progrès avez-vous réalisés à l'égard de cette priorité? <ul style="list-style-type: none"> Les employés à qui nous avons donné des possibilités de formation dans d'autres organisations ont bien tiré parti de l'expérience tout comme le Greffe. Au cours de l'année, on s'est davantage efforcé d'affecter les ressources en fonction de la charge de travail tout en maintenant le niveau de service offert au Tribunal. Le nombre d'employés ayant participé à cet exercice est passé de trois à six, sur un total de huit à la fin de mars 2013. 		

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
Le Greffe est aux prises avec une difficulté majeure et permanente sur le plan de la planification en ce sens que la seule fonction du Tribunal consiste à régler les affaires dont il est saisi. Ses activités sont donc déterminées par la demande externe à laquelle il ne peut que réagir, sans possibilité de planification.	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe doit toujours être prêt à appuyer les travaux du Tribunal. L'embauche d'un employé occasionnel a eu pour effet d'accroître les ressources affectées aux audiences et d'aider à compléter des projets à court terme. Ce risque a été mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013 et les mesures destinées à l'atténuer ont été appliquées tout au long de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des demandes 	Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal
Le recours aux audiences électroniques dans la presque totalité des cas exige des membres du Tribunal et du personnel qu'ils soient familiarisés avec la technologie utilisée.	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe a fourni une formation ponctuelle aux membres et aux employés pour assurer une transition sans heurts au système des audiences électroniques. La rétroaction des membres et parties a été très positive. Ce risque a été mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013. 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des demandes 	Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal

Une micro-organisation comme le Greffe ne peut offrir que quelques occasions de perfectionnement professionnel à son personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe a mis davantage l'accent sur le partage des ressources que par le passé, mais il a réussi à maintenir son niveau de la prestation des activités appuyant le mandat. Ce risque a aussi été mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013. 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des demandes Services internes 	Établir des partenariats avec d'autres organismes pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage
---	---	--	--

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour le ministère (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
2 326	2 326	2 434	1 737	589

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
14	8,5	5,5

Tableau Sommaire du rendement pour le résultat stratégique et les programmes (en milliers de dollars)

Résultat stratégique : Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011	
Traitement des demandes	1 745	1 745	1 745	1 745	1 835	1 354	1 020	838	Un marché équitable et sécurisé
Résultat stratégique Total partiel	1 745	1 745	1 745	1 745	1 835	1 354	1 020	838	

Tableau Sommaire du rendement pour les servies internes (en milliers de dollars)

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
	581	581	581	581	598	383	569	688
Total partiel	581	581	581	581	598	383	569	688

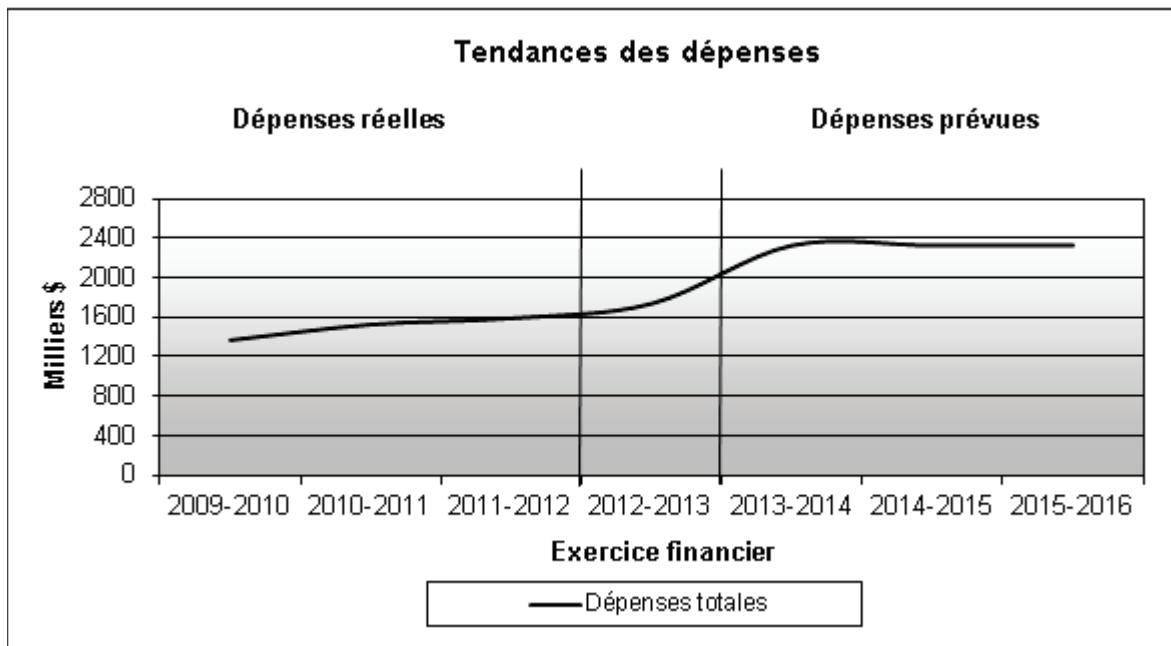
Tableau Total du sommaire du rendement (en milliers de dollars)

Résultat stratégique et Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
	2 326	2 326	2 326	2 326	2 433	1 737	1 589	1 526
Total	2 326	2 326	2 326	2 326	2 433	1 737	1 589	1 526

L'écart entre les dépenses prévues pour l'année et les dépenses réelles est principalement attribuable à une affaire d'importance majeure qui a été réglée quelques semaines avant l'audience. Il n'a pas donc pas été nécessaire d'engager des dépenses salariales et des frais de déplacement des membres non-juges ni des dépenses liées aux services des sténographes judiciaires, à l'impression et au salaire des employés occasionnels pour cette audience, qui allait probablement s'étendre sur quatre à six semaines.

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses



La légère augmentation des dépenses enregistrée en 2012–2013, par rapport aux dépenses engagées au cours des deux exercices précédents, est essentiellement attribuable au nombre et au lieu des audiences tenues au cours de l’année. C’est en septembre 2012 que le Tribunal a tenu sa première audience électronique à l’extérieur de la ville, soit à Toronto. Les audiences à l’extérieur sont toujours plus coûteuses que les audiences tenues dans la salle d’audience du Tribunal à Ottawa. Le nombre des effectifs utilisés durant l’exercice est comparable à celui des deux derniers.

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives de Greffe du Tribunal de la concurrence, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2013 (volume II)*. Une version électronique des *Comptes publics de 2013* se trouve sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.ⁱ

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.

Programmes :

- Traitement des demandes
- Services internes

Résultat stratégique : <i>Audiences accessibles, équitables, transparentes et efficaces liés au mandat du Tribunal.</i>		
Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Niveau de satisfaction de la clientèle en ce qui a trait à la qualité du service	80 % ou plus des clients sont satisfaits des services qu'ils ont reçus du Greffe	Notre mesure de la satisfaction de la clientèle est fondée sur la rétroaction des parties aux affaires entendues par le Tribunal. Nous avons obtenu une cote de satisfaction de 89 % cette année, et aucune observation négative n'a été communiquée sur le site Web.
Niveau de satisfaction des membres du Tribunal en ce qui a trait à la qualité du service	80 % ou plus des membres du Tribunal sont satisfaits des services qu'ils ont reçus du Greffe	Les membres du Tribunal nous ont fait part de leur opinion de la qualité des services du Greffe tout au long du cycle des audiences. Cette année, le taux de satisfaction a été de 82 %.

C'était la première année que le Tribunal tenait des audiences électroniques, lesquelles se sont déroulées à Ottawa et à Toronto. Cette nouvelle approche a nécessité le recours à une nouvelle technologie et a modifié la façon de travailler des membres du Tribunal et des parties en cause. Les audiences ont duré de quatre à six semaines, ce qui a donné aux parties et aux membres suffisamment de temps pour se familiariser avec la nouvelle technologie et le déroulement de l'audience. Des améliorations ont été proposées après la première audience et ont donné lieu à une rétroaction encore plus positive à la suite de la deuxième audience électronique. De tous ceux qui ont répondu à notre sondage, 89 % ont dit que la nouvelle procédure et la technologie employée pour l'audience étaient plus efficaces. Les membres du Tribunal ont également dit être ravis de la nouvelle approche.

Programmes

Traitement des demandes

Le programme principal du Greffe du Tribunal de la concurrence consiste à traiter les dossiers en offrant au public un accès efficace aux documents et aux décisions y afférents, ainsi que des services de soutien adéquats relativement à la tenue des audiences.

Le Tribunal entend les demandes, et le Greffe gère tous les documents relatifs aux demandes entendues par le Tribunal en application de la partie VII.1 (qui porte entre autres sur les Pratiques commerciales trompeuses) et de la partie VIII (Pratiques restrictives du commerce) de la *Loi sur la concurrence*.

Ressources financières – Pour le niveau de programme (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
1 745	1 745	1 835	1 354	391

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP) – Pour le niveau de programme

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
10	6	4

Résultats du rendement – Pour le niveau de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Services d'archives opportuns assurant au public un accès efficace aux dossiers et décisions.	Pourcentage des dossiers non-confidentiels et des décisions affichés sur le site Web dans un délai de 48 h suivant leur dépôt.	90 %	Tous les documents (100 %) ont été affichés dans un délai de 24 heures suivant leur dépôt lorsque nous avions reçu une confirmation que les documents ne renferment pas des renseignements confidentiels.
Traitements des documents selon les délais prescrits dans les Règles du Tribunal de la concurrence. ⁱⁱ	Documents traités dans les délais prescrits.	100 %	Les <i>Règles du Tribunal de la concurrence</i> en vigueur ont été établies il y a déjà un certain temps et il n'y a eu aucun roulement de personnel au Greffe cette année; par conséquent, tous les documents (100 %) ont été traités dans les délais prescrits.
Accès efficace aux audiences électronique relatives aux demandes.	Pourcentage de documents déposés en utilisant le système par voie électronique.	50 %	À la suite de l'avis à l'intention de la profession selon lequel le Tribunal tiendrait des audiences électroniques, le système de dépôt électronique a été utilisé davantage que les courriels. Plus de 60 % des documents déposés en vue des audiences de grande envergure ont été déposés à l'aide du système de dépôt électronique.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le nombre de demandes déposées cette année a légèrement diminué par rapport à 2011–2012; toutefois, cette baisse a été compensée par deux audiences complexes auxquelles le Greffe a dû affecter une grande quantité de temps et de ressources. Maintenant que le Tribunal a opté pour les audiences électroniques, ses membres et les parties intéressées ont besoin d'un peu plus d'aide au début des audiences. La rétroaction de toutes les parties sur le système de dépôt électronique et les audiences électroniques a été très positive, et le Tribunal recourra de plus en plus à cette technologie à l'avenir.

Nombre de demandes

	2012-2013	2011-2012
Nombre de demandes déposées	5	7
Nombre de demandes traitées	6	4
Nombre de demandes non-complétées, déposées lors de l'exercice précédent	4	5
Nombre de décisions rendues	21	35

Services internes

Services internes est une expression générique qui désigne les activités relevant du Greffe qui satisfait aux besoins du programme et à d'autres obligations ministérielles. Ces activités sont les suivantes: gestion et surveillance, communications, services juridiques, gestion des ressources humaines, services de gestion financières, gestion de l'information, technologie de l'information, services de gestion des biens immobiliers, du matériel, des acquisitions, des voyages et autres services administratifs

Ressources financières – Pour le niveau de programme (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
582	582	598	383	199

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP) – Pour le niveau de programme

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
4	2,5	1,5

Analyse du rendement et leçons retenues

Le roulement du personnel a été faible pour une deuxième année consécutive. Ceci s'est traduit par une meilleure continuité des opérations et l'occasion d'améliorer les fonctionnalités de son système de dépôt électronique en vue de rendre le système plus convivial et de satisfaire en même temps aux exigences de la directive du Conseil du Trésor en matière de gestion des technologies de l'information.

Le partage des ressources entre organisations fournit au personnel la possibilité de perfectionnement et de nombreuses occasions d'avancement. Certains employés appuient pleinement l'initiative et ont profité de ces possibilités de perfectionnement pour faire progresser leur carrière. Les possibilités d'affectation ont continuées d'être évaluées au cas par cas, compte tenu de la charge de travail de l'organisation. À la fin de mars 2013, six employés participaient au programme d'affectations de perfectionnement professionnel ou étaient partagés à d'autres organisations.

Section III : Renseignements supplémentaires

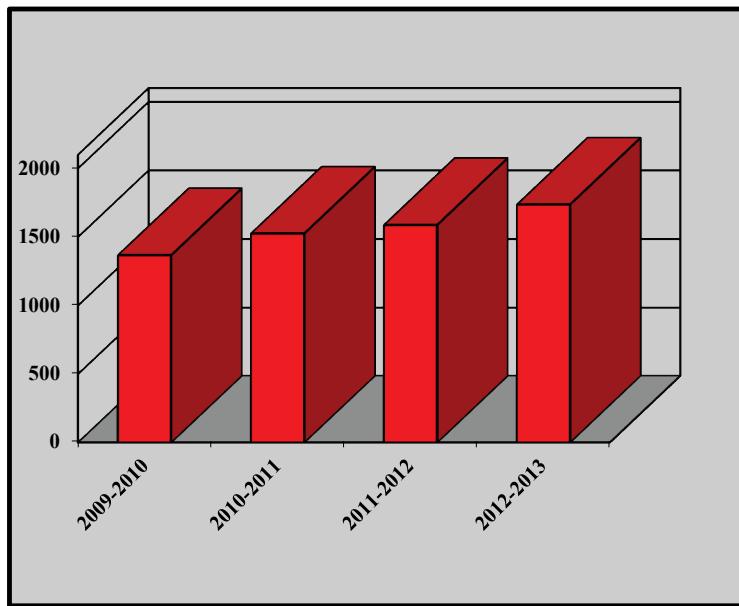
Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle

Greffé du Tribunal de la concurrence État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle (non vérifié) Pour l'exercice se terminant le 31 mars, 2013 (en milliers de dollars)					
	Résultats prévus 2012-2013	Résultats réels 2012-2013	Résultats réels 2011-2012	Variation en \$ (résultats réels contre résultats prévus 2012-2013)	Variation en \$ (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011-2012)
Dépenses totales	3 307	2 484	2 270	823	214
Total des recettes	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3,307	2 484	2 270	n/a	214
Situation financière nette du ministère	n/a	(37)	24	n/a	(61)

L'écart entre les dépenses réelles effectuées en 2011–2012 et en 2012–2013 est attribuable aux dépenses directes au titre des audiences tenues par le Tribunal. En 2012–2013, le Greffe a dû affecter beaucoup de temps et de ressources à deux audiences d'importance majeure. De plus, une de ces audiences a eu lieu à l'extérieur de la ville, ces audiences à l'extérieur étant toujours plus coûteuses que les audiences tenues dans la salle d'audience du Tribunal à Ottawa. L'écart entre les dépenses prévues pour l'année et les dépenses réelles est essentiellement attribuable à une affaire d'importance majeure qui a été réglée quelques semaines avant la tenue de l'audience. Il a donc été possible d'éviter d'engager des dépenses pour cette audience, qui devait durer de quatre et six semaines.

Graphique des dépenses réelles



Des écarts minimes ont été relevés entre les dépenses réelles engagées au cours des quatre derniers exercices financiers, et ces dépenses sont toujours restées dans les limites de notre pouvoir de dépenser. Le partage des ressources entre organisations et le volume moindre que prévu de nouveaux dossiers peuvent expliquer l'écart positif. Cette situation pourrait bien n'être que temporaire étant donné que le Greffe n'est aucunement en mesure d'anticiper le nombre de demandes déposées par le Commissaire de la concurrence et les parties privées.

État condensé de la situation financière

Greffé du Tribunal de la concurrence État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2013 (en milliers de dollars)			
	2012-2013	2011-2012	Variation en \$
Montant total net des passifs	239	230	9
Total des actifs financiers nets	77	77	0
Dette nette du ministère	162	153	9
Total des actifs non financiers	125	177	(52)
Situation financière nette du ministère	(37)	24	(61)

Les actifs et les passifs du Greffe du Tribunal de la concurrence sont restés relativement stables au cours des deux derniers exercices. L'état condensé de la situation financière ne fait état d'aucune variation majeure.

États financiers

Les états financiers du Greffe du Tribunal de la concurrence sont affichés sur le site Web du Tribunal.ⁱⁱⁱ

Rapport Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluation*.^{iv} Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Greffe du Tribunal de la concurrence
600-90, rue Sparks
Ottawa, ON K1P 5B4

Administrateur général et Registraire: 613-947-0740
Site Web: www.ct-tc.gc.ca

Notes finales

ⁱ Compte Publics du Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>

ⁱⁱ Règles du Tribunal de la concurrence, <http://www.ct-tc.gc.ca/Procedures/ReglesProcedure-fra.asp>

ⁱⁱⁱ États financiers du Tribunal de la concurrence, <http://www.ct-tc.gc.ca/ResourcesRessources/AFS-EFA/AFS-EFA-fra.asp>

^{iv} Dépenses fiscales et évaluations, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>